

Conditions de l'offre
Contrat d'assurance 2-roues
Formule Revolution annuelle et Formule Classique

1. Conditions de l'offre

Pour bénéficier de cette offre, l'adhérent doit :

- être titulaire ou souscrire un contrat d'assurance 2-roues (hors cyclomoteur et contrat Moto de circuit) auprès de la Mutuelle des Motards

2. Descriptif de la Formule Revolution annuelle (location de la In&box)

La Mutuelle des Motards a conclu un partenariat avec In&motion, entreprise française, qui a développé un système airbag autonome à déclenchement électronique.

Le système se compose :

- D'une partie coussin airbag intégré dans des vêtements destinés à l'utilisateur de deux roues motorisées
- D'un boîtier In&box : l'appareil de détection du système airbag contenant les capteurs et permettant de commander le gonflage de l'airbag en cas de chute (voir manuel utilisateur).

Les types de vêtement intégrant le coussin airbag In&motion sont variés : gilet à porter sous un blouson ou doublure amovible.

Pour que le système airbag soit fonctionnel, l'utilisateur doit au préalable souscrire à une offre In&motion sur le site web <https://www.inemotion.com/myinemotion/fr/mutuelle-des-motards>

La Mutuelle des Motards et In&motion prennent en charge 50% de la première année de la totalité du coût de l'adhésion à la Formule Revolution annuelle (location In&box) au tarif de 120 €TTC par an, soit 60€ TTC.

Au-delà de cette année, le sociétaire, s'il souhaite continuer l'adhésion, devra s'acquitter du paiement dû à la location de la In&box.

3. Descriptif de la Formule Classique (acquisition de la In&box)

L'acquisition de la In&box est proposée, pendant la période de l'offre, à tous les sociétaires de la Mutuelle des Motards remplissant les conditions de l'offre, à 320 € TTC au lieu de 399 € TTC

4. Exclusion

L'offre n'est pas rétroactive et donc n'est pas accessible au sociétaire qui a déjà activé la location de la In&box ou acquis la In&box avant le 1^{er} avril 2021. Cependant, celui-ci peut tout de même bénéficier d'une deuxième adhésion pour son passager grâce à son numéro de sociétaire.

5. Caractéristique de l'offre

L'offre est personnelle, incessible, et non transférable. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part de la Mutuelle des Motards.

Une seule location ou acquisition par adresse électronique est possible.

La présente offre est valable, pendant sa période de validité, pour deux locations de la In&box (formules Revolution annuelle) ou pour deux acquisitions de In&box (formule Classique) par sociétaire. La deuxième location ou acquisition est accessible à partir du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette offre n'est pas cumulable avec un autre code promotionnel mais reste cumulable avec les offres proposées par la Mutuelle des Motards telles que le Chèque Équipement Solidaire et le parrainage selon les conditions prévues.

La prise en charge d'une partie de la location par la Mutuelle des Motards et In&motion prend fin au bout de l'année souscrite.

A l'issue de la première année de location, le sociétaire peut alors choisir de :

- Prolonger la location de la In&box et procéder au paiement directement à In&motion.
- Ne pas prolonger la location et retourner la In&box à In&motion selon les conditions générales de location de la In&box.

6. Période de validité

La présente offre est valable pour toute location de la In&box (formule Revolution annuelle) ou toute acquisition de la In&box (formule Classique) auprès d'In&motion effectuée à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

7. Responsabilité de la Mutuelle des Motards

La Mutuelle des Motards ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de la In&box ou de défaut du système airbag dans lequel la In&box est placée.

8. Protection des données personnelles

(i) Données collectées par la Mutuelle des Motards et transmises à In&motion

Afin de bénéficier de l'offre, la Mutuelle des Motards communique à In&motion vos données personnelles permettant votre identification auxquelles vous avez préalablement donné votre accord. Vous avez la possibilité de retirer votre accord en contactant la Mutuelle des Motards.

(ii) Données collectées par In&motion et transmises à la Mutuelle des Motards

Les informations recueillies directement auprès de vous, identifiées comme obligatoires ou non par la présence d'un astérisque, sont destinées à la société In&motion pour assurer la création, la gestion de votre compte et l'adhésion à la formule Revolution annuelle ou à la formule Classique. Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de votre compte.

Les informations listées ci-dessous peuvent être communiquées à l'Assurance Mutuelle des Motards dans le cadre de la gestion de ses clients pour la durée nécessaire à assurer la gestion de l'offre promotionnelle :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

Dans les limites prévues par la réglementation applicable à la protection des données (Règlement Général à la Protection des Données et Loi Informatique et libertés), vous bénéficiez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité, ainsi que d'un droit à définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de ces données.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à customer@inemotion.com

En outre, si vous estimez, après avoir contacté In&motion, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Liberté.